



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-007-2023-05

PUBLIÉ LE 3 MAI 2023

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Pôle Démocratie Sanitaire- gestion des instances de la démocratie sanitaire**

IDF-2023-03-27-00031 - Arrêté n°20/2023 relatif à la composition du Comité de Protection des Personnes "Ile-de-France VII" (2 pages)	Page 3
IDF-2023-03-27-00032 - Arrêté n°21/2023 relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes "Ile-de-France I" (2 pages)	Page 6

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-03-27-00031

Arrêté n°20/2023 relatif à la composition du  
Comité de Protection des Personnes  
"Ile-de-France VII"

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N°20/2023

#### Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VII »

#### LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 ;
- VU** Le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France V », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France X », « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France » ;
- VU** Le dossier de candidature de Madame Béatrice BRUNN.

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France VII » est fixée comme figurant en annexe du présent arrêté.

**ARTICLE 2** : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VII ».

**ARTICLE 3** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2023

La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

*Signé*

Amélie VERDIER

## ANNEXE

### Composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France VII »

#### PREMIER COLLEGE

<b>Personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie.</b>	
Catherine HILL Michel BOTTLAENDER Renaud de BEAUREPAIRE Thi-Chiên TRAN	Gianpaolo DE FILIPPO François HIRSCH Anne MATHIEU <b>A désigner</b>
<b>Médecins généralistes</b>	
A désigner	A désigner
<b>Pharmaciens hospitaliers</b>	
Anne-Marie TABURET	Muriel BOCQUENTIN
<b>Auxiliaires médicaux</b>	
Marie-Thérèse RANNOU	<b>Béatrice BRUNN</b>

#### DEUXIEME COLLEGE

<b>Personnes qualifiées en raison de leurs compétences à l'égard des questions éthiques</b>	
Pascal CASAURANG	Agnès SPIQUEL
<b>Personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale</b>	
Mireille COSQUER A désigner	A désigner A désigner
<b>Personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique</b>	
Françoise BOISSY Claire OLIVIER	Valérie-Ann LAFOY A désigner
<b>Représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé</b>	
Annie LABBE Claude COTTET A désigner	Georges MARDUEL Marc COLMAR A désigner

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-03-27-00032

Arrêté n°21/2023 relatif à la nouvelle  
composition du Comité de Protection des  
Personnes "Ile-de-France I"

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° 21/2023

#### Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France I »

#### LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 ;
- VU** Le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France V », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France X », « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France » ;
- VU** Le dossier de candidature de Mme Sophie GIBELLI.

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France I » est fixée comme figurant en annexe du présent arrêté.

**ARTICLE 2** : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France I ».

**ARTICLE 3** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2023

La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

*Signé*

Amélie VERDIER

## ANNEXE

### Composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France I »

#### PREMIER COLLEGE

<b>8 personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie.</b>	
Camille COUFFIGNAL Elisabeth FRIJA Marie-France POIRIER Sandrine SAGNES	Danielle GOLINELLI Elisabeth TRAIFFORT Hélène AGOSTINI <b>Sophie GIBELLI</b>
<b>2 médecins généralistes</b>	
Jean-Louis PERIGNON	Catherine GRILLOT-COURVALLIN
<b>2 pharmaciens hospitaliers</b>	
Christophe BARDIN	A désigner
<b>2 auxiliaires médicaux</b>	
Alice PELLICHERO	A désigner

#### DEUXIEME COLLEGE

<b>2 personnes qualifiées en raison de leurs compétences à l'égard des questions éthiques</b>	
Thierry DE LA ROCHETTE DE ROCHEGONDE	Jean-Michel ZUCKER
<b>4 personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale</b>	
A désigner A désigner	Catherine MAZIN A désigner
<b>4 personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique</b>	
Charlotte DENG Paul-Henry DEVEZE	Marie-Fleur VERNEREY Caroline ARRIGHI-SAVOIE
<b>6 représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé</b>	
Claudine LABROQUERE Daniel QUAGLIAROLI A désigner	A désigner Dominique LE BŒUF A désigner